



Comment faire valoir mes droits a la succession

Par **qadem**, le **15/07/2008** à **19:42**

bonjour,
Mon père est décédé depuis 1990 dans un centre hospitalier psychiatrique, Il était docker et un retraité. Il a été placé dans cette hôpital alors qu'il touchait sa retraite. Moi j'ai été adoptée à l'âge de deux ans et n'ayant pas été reconnu par mon père, il s'avère que je serai l'héritière de mon père d'après les dire de la famille proche car eux peuvent témoigner que je suis l'enfant de mon père. Alors, j'aimerais savoir quelles sont les démarches à effectuer pour faire valoir mes droits. Quelles sont les autorités que je dois saisir. J'ai contacté déjà l'hôpital qui m'a dit n'avoir aucun document à leur possession à part le dossier médical.

Par **jeetendra**, le **16/07/2008** à **10:45**

bonjour, votre père est décédé en 1990 et à ce jour la succession n'a toujours pas été ouverte, voir liquidée, apportez nous un peu plus de précisions si vous voulez qu'on vous apporte des éléments de réponse, cordialement